

Stratégie pauvreté : vers une logique préventive en faveur de l'enfance ?

La version définitive de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté paraît aujourd'hui. La CNAPE approuve dans l'ensemble les orientations de cette stratégie, et notamment l'objectif de passer d'une logique curative à une logique préventive.

Outre que la CNAPE salue la détermination à lutter contre la pauvreté, elle retient particulièrement la volonté de donner à la prévention une véritable place.

Parce que la CNAPE est convaincue de longue date que la périnatalité, l'accueil du jeune enfant, sa santé ou encore son éducation, doivent s'inscrire dans une logique préventive afin de produire des effets bénéfiques sur son développement et pour son bien-être. Toutes les séquences de vie de l'enfant doivent ainsi en être imprégnées afin d'éviter la survenue de difficultés ou la dégradation de situations qui lui sont préjudiciables.

Mais ce sont aussi des actions qu'il faut déployer. Parmi celles évoquées dans cette stratégie, le soutien à la parentalité, les points accueil-écoute-jeunes, ou la prévention spécialisée. À l'évidence, elles ne peuvent être efficaces et accessibles que si elles sont coordonnées, si les acteurs interviennent dans la complémentarité, si elles favorisent un maillage territorial ce qui est d'ailleurs souligné.

Le contenu de cette stratégie ne comporte certes aucune nouveauté, ou presque. Cependant, il y a lieu de saluer l'impulsion et le portage politique qui y est affirmé, et particulièrement la volonté de soutenir la prévention. Ce qui, en soi, constitue une grande avancée. Gageons qu'elle se traduira durablement dans les faits et pour la suite.

CONTACT

**Marie-Charlotte
Lanniée**

Responsable de la
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE reconnue d'utilité publique depuis 1982.